

# MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

*MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU PALAIS-SUR-VIENNE : DÉSIGNATION DE BÂTIMENTS SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION DANS LES ZONES AGRICOLE ET NATURELLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME*

## DATES DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée n°7 du Plan local d'urbanisme (PLU) du Palais-sur-Vienne se déroulera du mardi 26 août 2025 au lundi 29 septembre 2025 inclus.

## LIEU DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du PLU du Palais-sur-Vienne ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, seront déposés en mairie du Palais-sur-Vienne, 20, rue Jules Ferry 87410 Le Palais-sur-Vienne, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 09h30 à 12h00 ; et au siège de Limoges Métropole, situé au 19, rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune du Palais-sur-Vienne et de Limoges Métropole.

## PUBLICITÉ

Avis affiché en mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

- Site internet de la commune du Palais-sur-Vienne : <https://www.lepalaisurvienna.fr>
- Site internet de Limoges Métropole : <http://www.limoges-metropole.fr/>

## DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Adoption d'une délibération par Limoges Métropole sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée n°7.